Plafond rayonnant plâtre électrique KM Horizon 4 (2400 x 1200 mm)

1. Principes généraux

La mise en œuvre sera conforme aux règles de l'art (DTU 25.41) dans un bâtiment hors d'eau, hors d'air.

Les travaux ne doivent être entrepris que dans des constructions dont l'état d'avancement met les ouvrages en plaques à l'abri des intempéries, et notamment du risque d'humidification, par apport accidentel d'eau (mise en place de la toiture, ou dans le cas de bâtiments collectifs, un décalage d'au moins trois niveaux par rapport aux travaux de gros œuvre).

La pose des cloisons sera réalisée préférentiellement avant celle du plafond. Il ne doit pas y avoir de plafond filant (sauf dans le cas d'un plafond dans un seul logement).

Un joint de fractionnement sera réalisé tous les 100 m² ou pour toute longueur supérieure à 12 m. En cas de changement d'orientation de fourrures (en surface en L par exemple), un joint de fractionnement sera nécessaire. Avant jointoiement, l'installateur effectuera une mise en chauffe de préséchage à 18 °C durant 48h, la VMC devant être en fonctionnement.

NB : Dans le cadre du respect de la réglementation thermique et du traitement des ponts thermiques, il est conseillé de mettre en œuvre le doublage avant les plafonds. Dans le cas contraire, réaliser l'isolation thermique périphérique du plénum. On veillera également à ne pas positionner de module chauffant au-dessus du doublage afin d'éviter un blocage thermique.

2. Mise en œuvre

- Traçage et pose des suspensions (suspentes bois, tiges filetées-suspentes pivots, suspentes U).
  Mise en place des fourrures F47, en pose perpendiculaire, entraxe 600 mm, portée 1200 mm (fig. 1).
- Mise en place de l'isolant et des modules chauffants. L'isolant est prédécoupé et feuilluré, le film chauffant étant collé en sous-face. Cela facilite la mise en place et le contact isolant – film – plaque. Les modules sont donc posés obligatoirement dans le sens parallèle aux F47. L'isolation complémentaire reposera sur cet isolant feuilluré (fig. 2 et 3).
- Réalisation des branchements électriques (panneaux en ligne ou ligne d'alimentation spécialisée) (fig. 4).
- Pose des plaques Horizon 4 avec mise en œuvre perpendiculaire. Le vissage des plaques se fera à entraxe 0,30 m. Les joints transversaux seront, au choix, décalés ou non. Avant jointoiement un contrôle du bon fonctionnement des films sera effectué (fig. 5 et 6).
- Le jointoiement avec Knauf Proplak Joint ou Knauf Proplak Joint allégé et la bande Knauf sera réalisé sur les 4 côtés après une mise en chauffe de préséchage de 48 h.

En périphérie, la jonction cloison-plafond sera traitée par la technique enduit + bande pour garantir une bonne étanchéité à l'air.

Information des locataires

L'installateur devra mettre en place une plaque métallique ou en matière plastique portant l'inscription indélébile "Attention ! élément de chauffage électrique au plafond ne pas percer de luminaire au plafond laisser un espace libre d'au moins 10 cm entre tout élément mobilier et le plafond". Il devra fournir un plan détaillé de l'installation de chauffage.

Remarque

- En rénovation, sur support mixte acier/béton susceptible de bouger (ex. : anciennes poutres métalliques) utiliser une suspente pivot acoustique pour compenser d'éventuelles variations dimensionnelles différentielles.
- Dans le cadre de constructions métalliques, ne pas fixer de façon rigide à la structure. Utiliser également des suspentes pivots acoustiques.

3. Mise en chauffe

L'installateur ne pourra procéder à la première mise en chauffe qu'après un délai minimum de 7 jours après la réalisation des joints.

Cette mise en œuvre doit être progressive et n'est en aucun cas destinée à l'assèchement rapide du chantier. La VMC devra être en service et les finitions effectuées. Afin d'éviter de trop brusques variations dimensionnelles, la mise en chauffe se fera avec un palier à 10° C durant 5 jours minimum. On montera ensuite à la température de confort intérieur normale de 19° C.

Si les travaux se réalisent en période estivale, la première mise en service du système de chauffage s'effectuera au début de la période de chauffe.

Cette procédure progressive n'est à réaliser que la première fois et ne doit pas être faite systématiquement en cas de chauffage intermittent. Certains thermostats gèrent cette première mise en chauffe de façon automatique.

ET SUR KNAUF.FR
• Documents Techniques
• Détails des articles
AAAA1W

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6